

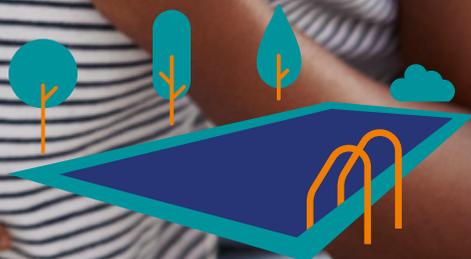




CHÈQUE-VACANCES



**BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER
VOS LOISIRS ET VOS VACANCES ?
PENSEZ AUX CHÈQUES VACANCES !**



Comment ça marche ?

**Avec les Chèques-vacances, l'État aide ses agents
à financer activités de loisirs, hébergements et transports.
Un coup de pouce qui ne fait pas de mal !**

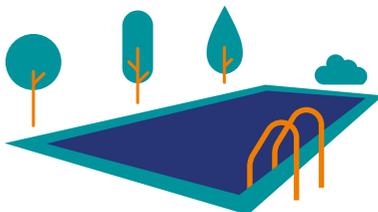
Épargnez pendant 4 à 12 mois



Recevez un abondement de l'État de 10 à 35% du montant de votre épargne



Locations de vacances, trains, péages ou activités de loisirs... Utilisez vos chèques vacances chez plus de 170 000 partenaires !



Bon à savoir : Préparez vos vacances dès la rentrée !

Commencez à épargner dès septembre
et profitez de chèques-vacances au moment
de votre départ l'été prochain !



Bénéficiez des chèques vacances sur
 www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Informations au  0 806 80 20 15

 Vérifiez votre éligibilité sur
www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI

Comment ça marche ?

**Votre enfant a entre 0 et 6 ans,
l'État vous aide à financer vos frais de garde !**

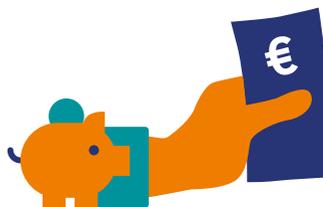
Votre enfant est gardé en crèche,
halte-garderie, accueil péri-scolaire,
par un assistant maternel, etc.



L'État vous verse une aide financière
pour la garde de vos enfants sous
forme de CESU 0 - 6 ans



Vous réglez une partie de vos frais
de garde grâce aux CESU 0 - 6 ans



Bon à savoir

Les CESU 0-6 ans existent aussi sous forme dématérialisée.
Ainsi pour régler vos intervenants, vous n'aurez qu'à effectuer
un simple virement en ligne !



Vérifiez votre éligibilité sur :

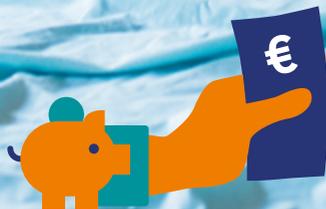
 www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI

Bénéficiez des CESU 0-6 sur :  www.cesu-fonctionpublique.fr/

Informations au :  01 74 31 91 06



**VOUS AVEZ UN OU DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ?
PENSEZ AUX CESU 0 - 6 ANS POUR PAYER VOS FRAIS
DE GARDE !**





**INSTALLEZ-VOUS EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC L'AIDE
À L'INSTALLATION DES PERSONNELS !**



Comment ça marche ?

Vous êtes nouvel arrivant au sein de la fonction publique d'État ou vous êtes nommé dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville, l'action sociale interministérielle de l'État propose une aide financière pour accompagner votre installation.

Installez-vous dans votre nouveau chez-vous.



Constituez votre dossier en ligne.



Recevez votre aide. Elle vous permettra de compenser votre premier mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie ou les frais de déménagement.



Bon à savoir

Le montant plafond de l'aide accordée par l'État varie en fonction de votre ville de résidence ou de votre région d'affectation.

Savoir qui peut bénéficier de l'aide :

 www.aip-fonctionpublique.fr  0970251016

Savoir qui peut bénéficier de l'action sociale de l'État :

 www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI

Comment ça marche ?

Pour ses agents retraités, l'État a mis en place un programme personnalisé d'aide au maintien à domicile en finançant une partie des aides à la personne et une partie des travaux d'adaptation du logement.

Entretien avec l'agent retraité pour comprendre ses besoins.



Mise en place d'un programme d'accompagnement personnalisé pour favoriser l'autonomie



Une prise en charge partielle en fonction des ressources



Bon à savoir

L'AMD est un programme 100% personnalisé qui s'adapte aux besoins de l'agent retraité

Savoir qui peut bénéficier de l'aide :

 www.fonction-publique.gouv.fr/amd

Savoir qui peut bénéficier de l'action sociale de l'État :

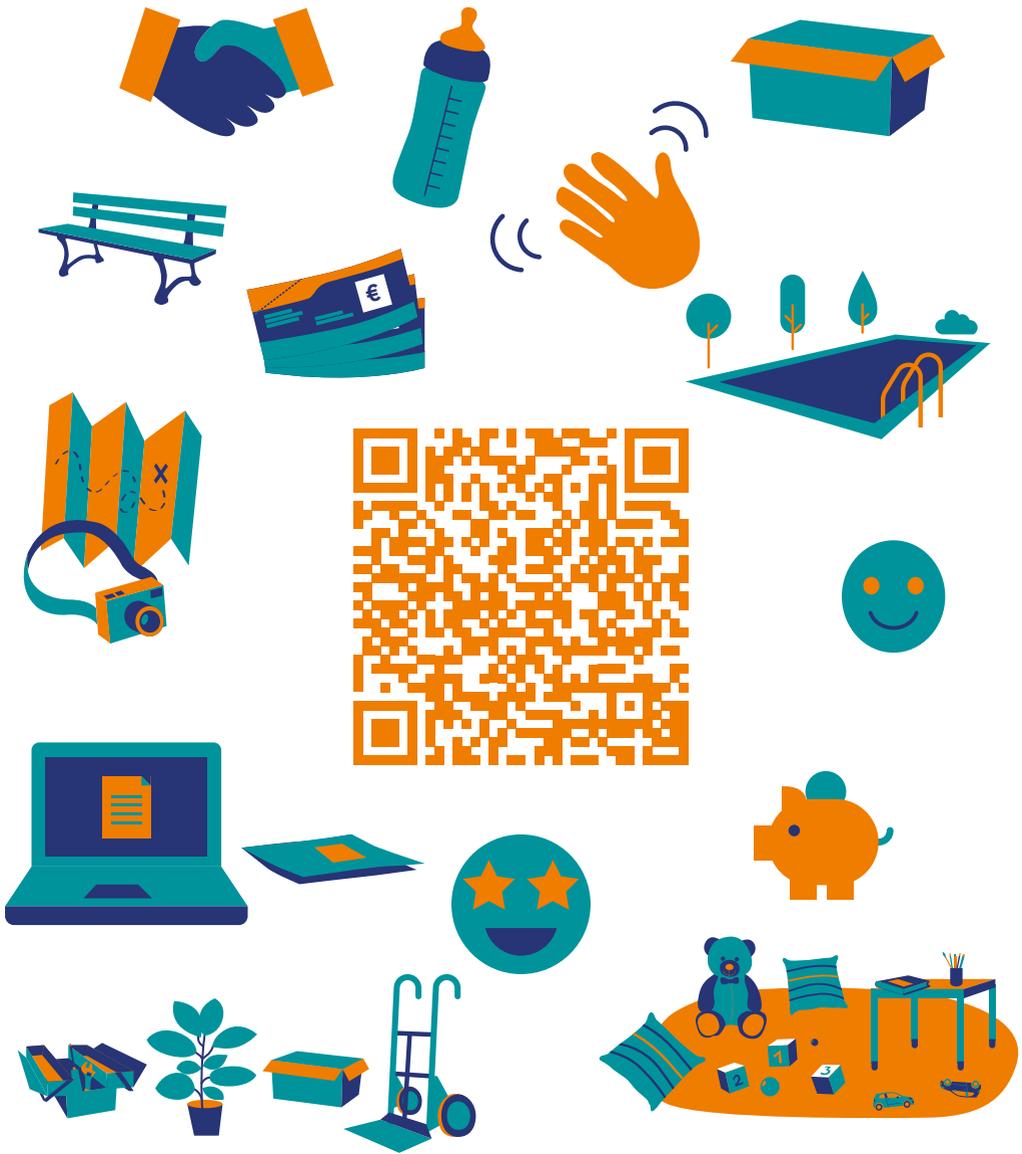
 www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI



L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE (AMD)

Pour accompagner l'autonomie des agents retraités de la fonction publique





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACTION
SOCIALE
DE L'ÉTAT**

Être là quand
ça compte pour vous